

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE,
MERCREDI, LE 18 MAI 2022, À 16 À 30 H, AU 688 CHEMIN DU
PARC-INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE**

PRÉSENCES :

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Yves Bélanger	La Macaza
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Francis Corbeil	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
Mme Vicki Emard	Labelle, La Conception
M. Sylvain Gélinas, substitut	Nominingue
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Michel Chouinard	Lac Saguay
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 37, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2022**
 - 3.2. **Ratification et approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 4 et 25 avril 2022**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. **PGMR conjoint 2022-2028**
 - 5.1.1. **Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs**
 - 5.2. **Planification stratégique et plan d'action 2022-2024**
 - 5.2.1. **Mesures incitatives et coercitives – Mandat d'analyse**
 - 5.2.2. **Mandat de signature pour la collecte personnalisée dans les municipalités de Lac Saguay, Labelle et La Minerve**
6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Ressources financières**
 - 6.1.1. **Dépôt des états financiers au 30 avril 2022**
 - 6.1.2. **Approbation des comptes à ratifier**

- 6.1.3. Ajustement des frais de déplacement
- 6.1.4. Nomination au comité consultatif
- 6.1.5. Nomination d'un auditeur, année 2022
- 6.1.6. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
 - 6.1.6.1. Construction de la rampe de chargement
 - 6.1.7. Demande d'aller en appels d'offres
 - 6.1.7.1. Disposition des matelas
 - 6.1.7.2. Levée, transport conteneurs, écocentres MRCDL
 - 6.1.7.3. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 6.2. Ressources humaines
- 7. **OPÉRATION**
 - 7.1. Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération
 - 7.2. Installation de filet protecteur
- 8. **ENVIRONNEMENT**
- 9. **COMMUNICATION**
- 10. **INFORMATION**
 - 10.1. Rapport du directeur général
- 11. **VARIA**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Steve Perreault, il est résolu :

R.4052
22.05.18

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant le point suivant :
6.1.7.4 Achat des portes et fenêtres pour le magasin de réemploi.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2022

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4053
22.05.18

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2. Ratification et approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 4 et 25 avril 2022

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

R.4054
22.05.18

De ratifier et accepter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 4 et 25 avril 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

Adoption du Règlement # 52 (Construction de la rampe de chargement) :

- MRC des Laurentides

- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de Lac Sagway
- Municipalité de La Macaza
- Municipalité de Nomingue
- Ville de Rivière-Rouge

Adoption du Règlement # 54 (Achat d'une pelle mécanique) :

- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de La Macaza
- Municipalité de Nomingue

Collecte personnalisée (résolution)

- Lac Sagway
- Labelle
- La Minerve

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2022-2028

5.1.1. Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs.

Dépôt du bulletin mensuel de la qualité des matières reçue lors de la collecte des bacs noirs. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.2. Planification stratégique et plan d'action 2022-2024

5.2.1. Mesures incitatives et coercitives – Mandat d'analyse

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre les objectifs régionaux du PGMR 2022-2028 qui sont :

- De Réduire de 15% des déchets enfouis (référence : données de 2019) *d'au moins 525 Kg/habitant*
- De Recycler 75% du papier, carton, verre, plastique et métal (53%)
- De Valoriser 60% des matières organiques (27%)
- De Recycler 70% des résidus de CRD.

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan d'action 2022-2024 du Complexe, un des objectifs est d'évaluer et mettre en place des mesures incitatives et coercitives pour améliorer la qualité et la quantité des matières apportées par les municipalités et autres.

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4055
22.05.18**

De donner à la direction générale les mandats suivants :

- De regarder la possibilité de mettre un prix plancher pour l'enfouissement afin d'utiliser les surplus dans des projets de valorisation.
- De regarder la possibilité d'imposer des pénalités pour les municipalités pour leur non-performance de réduction à l'enfouissement, ainsi que la non-conformité des déchets.

- De regarder la possibilité d'imposer des pénalités pour les voyages reçus des écocentres qui ont des matières non conformes dans les conteneurs.
- De regarder également la possibilité d'imposer une pénalité selon la non-conformité des voyages de matière organique (exemple : réduction de la quantité de compost qui tient compte de la qualité des matières apportées).

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Mandat de signature pour la collecte personnalisée dans les municipalités de Lac Saguay, Labelle et La Minerve

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

**R.4056
22.05.18**

D'autoriser M. Marc Forget, directeur général à signer les documents aux dites ententes pour et au nom de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge avec chacune des municipalités, soit Lac Saguay, Labelle et La Minerve pour la collecte personnalisée des pellicules plastiques et styromousse d'emballage. Ce service est un service à la carte au niveau budgétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers au 30 avril 2022

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 avril 2022.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Steve Perreault, il est résolu :

**R.4057
22.05.18**

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 5 mars au 30 avril 2022:

- Des chèques numéro 14198 à 14204 pour un montant total de 53 576,78 \$
 - Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 528 774,24 \$;
 - Les salaires pour les périodes P. 11 à P.19 du 7 mars au 7 mai 2022 totalisant la somme de 92 416,70 \$.
- Le tout totalisant la somme globale de 694 190,94 \$.*

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Ajustement des frais de déplacement

CONSIDÉRANT l'augmentation des frais de carburant;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour des frais de déplacement par la résolution du 13 décembre 2021 ne tenait pas compte d'une grille d'ajustement.

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4058
22.05.18

D'abroger la résolution R.4005 21.12.13 du 13 décembre 2021 et d'accepter la grille d'ajustement suivante :

De	À		Individuel	Covoiturage
1,301 \$	1,40 \$		0,530 \$	0,570 \$
1,401 \$	1,50 \$		0,545 \$	0,585 \$
1,501 \$	1,60 \$		0,560 \$	0,600 \$
1,601 \$	1,70 \$		0,575 \$	0,615 \$
1,701 \$	1,80 \$		0,590 \$	0,630 \$
1,801 \$	1,90 \$		0,605 \$	0,645 \$
1,901 \$	2,00 \$		0,620 \$	0,660 \$
2,001 \$	2,10 \$		0,635 \$	0,675 \$
2,101 \$	2,20 \$		0,650 \$	0,690 \$
2,201 \$	2,30 \$		0,665 \$	0,705 \$
2,301 \$	2,40 \$		0,680 \$	0,720 \$
2,401 \$	2,50 \$		0,695 \$	0,735 \$
2,501 \$	2,60 \$		0,710 \$	0,750 \$
2,601 \$	2,70 \$		0,725 \$	0,765 \$
2,701 \$	2,80 \$		0,740 \$	0,780 \$
2,801 \$	2,90 \$		0,755 \$	0,795 \$
2,901 \$	3,00 \$		0,770 \$	0,810 \$

- D'utiliser la moyenne mensuelle du mois dernier pour le prix de l'essence pour les frais de déplacement pour le Complexe.
- D'utiliser la moyenne hebdomadaire de la dernière semaine pour les frais de déplacement pour la patrouille verte.
 - Référence le site de : caa.ca/fr/prix-de-lessence/ (Québec-Saint-Jérôme)

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Nomination au comité consultatif

Une relance a été envoyée aux directions générales des municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle, afin de pourvoir le poste vacant au niveau du personnel administratif.

6.1.5. Nomination d'un auditeur, année 2022

Sur une proposition de M. Steve Perreault, il est résolu :

R.4059
22.05.18

De nommer la firme Amyot, Gélinas afin de procéder à l'audit des états financiers, ainsi que l'audit sur les matières résiduelles au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.6. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

Aucun suivi.

6.1.7. Demande d'aller en appel d'offres

6.1.7.1. Disposition des matelas

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

**R.4060
22.05.18**

D'aller en appel d'offres sur invitation pour la disposition / recyclage des matelas.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.7.2. Levée, transport conteneurs, écocentres MRCDL

Sur une proposition de Mme Vicki Emard, il est résolu :

**R.4061
22.05.18**

D'aller en appel d'offres sur SEAO pour la fourniture, la levée et le transport des conteneurs pour les écocentres situés sur le territoire de la MRC des Laurentides, ainsi qu'à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.7.3. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres régies intermunicipales intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une régie de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4062
22.05.18**

QUE la Régie confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Régie s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Régie s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Régie s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.7.4. Achat des portes et fenêtres pour le magasin de réemploi

Sur une proposition de M. Francis Corbeil, il est résolu :

**R.4063
22.05.18**

D'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat des portes et fenêtres pour le magasin de réemploi.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

Aucun suivi.

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 31 mars 2022.

7.2. Installation de filet protecteur

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'impact des papiers sur les terrains des citoyens limitrophes au site;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel et la motivation des employés à ramasser des papiers;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de filet de protection serait une solution.

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

**R.4064
22.05.18**

D'autoriser l'achat et l'installation de filet de protection afin de réduire considérablement l'impact des papiers sur les employés et les voisins limitrophes (terrains). Le prix budgétaire est d'environ 64 000 \$ et sera pris à même le surplus d'opérations (vente de la maison).

ADOPTÉE à l'unanimité

8. ENVIRONNEMENT

9. COMMUNICATION

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- Solution Will
- Ristourne MMQ
- Atelier d'information et d'échange : Inspection des bacs, le 12 mai
- Recrutement
- Qualité des matières

11. VARIA

11.1. Suremballage

Le conseil demande à la direction de préparer un argumentaire afin d'interpeller les autorités concernées pour diminuer le suremballage à la source et d'évaluer s'il y a lieu les mesures qui pourraient être mises en place dès maintenant par les municipalités/MRC/CER à cet effet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Francis Corbeil propose la levée de la séance à 17 h 14.

R.4066
22.05.18

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué
Président

Marie Forget
Directeur général et secrétaire-trésorier
